

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Commande publique

SOUS DOMAINE :
Marchés publics

OBJET :
**Avenant à l'accord-
cadre à bons de
commande pour la
réalisation de travaux
de voirie et de
réseaux divers**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 23.

CONVOCATION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
13/10/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/73

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2023.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, Mme
MEILLIERE Peggy, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, Mme
ALVAREZ Nathalie, Mme TIXIER Sandrine, M. BORSNAK Philippe, Mme REY
Céline, Mme LESCURE Virginie, M. POCIELLO Jacques, Mme POCIELLO Sandy,
Mme BOUCAUX Gaëlle, M. FOURMOND Yoann.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. TOMAS Eric.
M. MAUGARD Martial.
M. COMBES Romain, procuration à Mme MEILLIERE Peggy.
M. ROQUES Alain, procuration à Mme GONNOT Betty.
Mme PEROZENI Denise, procuration à M. DELFOUR Grégory.
Mme DONAT Laura, procuration à M. BERTO David.
M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à M. POCIELLO Jacques.

Rapporteur : M. BERTO

M. BERTO rappelle aux membres du Conseil la délibération du 18 novembre 2021 validant l'attribution du marché d'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de voirie et réseaux divers à l'entreprise COLAS.

M. BERTO rappelle que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans

Cet accord cadre prévoit un montant maximum des prestations pour chaque période de reconduction de 1 250 000.00 € HT.

Il est proposé un avenant qui concerne la 2ème période de reconduction de l'accord-cadre. Cette période s'étend du 24/11/2022 au 23/11/2023. Le montant maximum HT de cette période est augmenté de 15% par rapport au montant initial HT prévu.

Le montant maximum pour cette période serait donc de 1 437 500.00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Valide l'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers.

Autorise Monsieur le maire à signer cet avenant ainsi que tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le 23/10/2023

ID : 011-211101167-20231019-2023_73-DE



POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Philippe BORSNAK



Le Maire,

Grégory DELFOUR

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRIE DE CUXAC D'AUDE
29 boulevard Yvan Pélissier
11590 CUXAC D'AUDE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

COLAS FRANCE – ETS DE NARBONNE
ZI Plaisance
11 rue du Rec de Veyret
11100 NARBONNE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**■ Objet de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Accord-cadre n°2021-004

Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers

■ Date de la notification de l'accord-cadre : 24/11/2021**■ Durée d'exécution de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

■ Montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre :

- Montant minimum HT : 10 000.00 € HT
- Montant maximum HT : 1 250 000.00 € HT

Ces montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

■ Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Augmentation du montant HT maximum de la période de reconduction n°2 (du 24/11/2022 au 23/11/2023)	AVENANT N°1	18/09/2023	1 437 500.00 € HT

⁽¹⁾ Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché public, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Cet avenant concerne la 2^{ème} période de reconduction de l'accord-cadre. Cette période s'étend du 24/11/2022 au 23/11/2023. Le montant maximum HT de cette période est augmenté de 15% par rapport au montant initial HT prévu.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 187 500.00 €
- Montant TTC : 225 000.00 €

% d'écart introduit par les avenants par rapport au montant initial du contrat : 15.00 %

Nouveau montant de l'accord-cadre :

- Montant minimum HT : 10 000.00 € HT
- Montant maximum HT : 1 437 500.00 € HT

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
COLAS FRANCE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 03/09/2018

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le 23/10/2023



ID : 011-211101167-20231019-2023_73-DE